



## Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
25 août 2008  
Français  
Original : anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 45<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 2 juin 2008, à 10 heures

*Président :* M. Ali ..... (Malaisie)  
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives  
et budgétaires :* M<sup>me</sup> McLurg

### Sommaire

Point 134 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies  
en Côte d'Ivoire

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

08-36035 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 142 de l'ordre du jour : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire**  
(A/62/642, A/62/750 et A/62/781/Add.13)

1. **M<sup>me</sup> Simkić** (Slovénie), prenant la parole au nom de l'Union européenne pour une motion d'ordre, rappelle le principe que sa délégation a énoncé à la séance précédente de la Commission : si elle est disposée à accepter que les rapports du Comité consultatif soient présentés sans avoir été préalablement traduits dans toutes les langues officielles de l'Organisation, ce n'est qu'à titre exceptionnel et cela ne doit pas être considéré comme créant un précédent.

2. Or il se trouve que le problème se produit à nouveau dans le cas de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Tout en ne souhaitant nullement retarder la présentation des budgets des opérations de maintien de la paix, la délégation slovène considère que cette situation est inacceptable; elle voudrait savoir pourquoi, alors que les membres de la Commission ont reçu en distribution préliminaire, dès la semaine précédente, le texte du rapport en question en anglais, ils n'ont toujours pas accès à sa version dans les autres langues officielles.

3. **Le Président** dit que le secrétariat de la Commission a pris bonne note des préoccupations exprimées.

4. **M. Sach** (Contrôleur), présentant le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/642), dit que l'Assemblée générale a ouvert, dans ses résolutions 60/17 B et 61/247, des crédits d'un montant de 472 889 300 dollars et que les dépenses se sont élevées à 450 769 600 dollars, soit 95,3 % des crédits, laissant un solde inutilisé de 22 119 700 dollars.

5. L'écart tient principalement à ce que les dépenses consacrées aux installations et infrastructures ont été plus faibles que prévu, surtout parce que les besoins en matière de services collectifs de distribution, de services d'entretien et de matériel de stockage et de distribution de carburant aviation ont diminué, et aussi du fait des économies de frais de transport aérien réalisées, essentiellement parce que le nombre d'heures de vol d'hélicoptère a été inférieur aux prévisions. L'Assemblée générale est invitée à décider ce qui doit être fait du solde inutilisé de 22 119 700 dollars et de la

somme de 16 565 800 dollars provenant des recettes diverses et des ajustements.

6. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/750), qui s'élève au total à 477 058 000 dollars, le Contrôleur indique que ce montant est en hausse de 6 201 900 dollars, soit 1,3 %, par rapport à celui des crédits que l'Assemblée générale a ouverts, dans sa résolution 61/247 B, pour l'exercice 2007/08.

7. Les principales causes de cette augmentation sont la hausse des dépenses de transport aérien, due principalement à la relève, par avion affrété, des contingents et des unités constituées de police; à la hausse des dépenses de communication, imputable aux services d'information, y compris les campagnes de communication à l'échelon local, le suivi et le développement des médias et les programmes de radio à l'appui des prochaines élections; aux activités de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration et au processus d'identification. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 477 058 000 dollars pour assurer le fonctionnement de l'Opération du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 30 juin 2009 et à mettre en recouvrement la somme de 38 472 419 dollars pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2008 et, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération, le montant complémentaire de 438 585 581 dollars, à raison de 39 754 833 dollars par mois.

8. **M<sup>me</sup> McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) présente le rapport du Comité consultatif sur le rapport sur l'exécution du budget de l'ONUCI pour l'exercice 2006/07 et son projet de budget pour l'exercice 2008/09, en indiquant que, exceptionnellement, le texte anglais non édité de ce rapport fait l'objet d'une distribution préalable\*.

9. Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée d'approuver le projet de budget, à quelques légères réductions près, et rappelle que les prévisions de dépenses tiennent compte de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a chargé l'ONUCI d'apporter son soutien à la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et à la tenue des élections prévues en novembre 2008. Il se félicite des

\* Document publié depuis sous la cote A/62/781/Add.13.

effets de rationalisation obtenus en ayant moins recours aux compagnies d'aviation privées pour la relève des contingents et des unités de police, et il engage l'Opération à continuer dans cette voie.

10. Dans l'idée de développer les capacités nationales, le Comité consultatif recommande que les deux postes P-3 et celui d'agent du Service mobile demandés pour le Bureau de la communication et de l'information, ainsi que le poste P-3 et celui d'agent du Service mobile demandés pour la Section du génie, soient plutôt pourvus en engageant du personnel recruté sur le plan national. Il serait possible d'avoir davantage recours à cette catégorie de personnel dans plusieurs domaines.

11. Ayant remarqué que le chef de la Section des droits de l'homme de l'ONUCI était aussi le représentant de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en Côte d'Ivoire, le Comité consultatif demande au Secrétaire général de préciser quelles sont les responsabilités respectives de l'ONUCI et du Haut-Commissariat et de faire des propositions sur la question dans le budget de l'Opération pour 2009/10.

12. **M. Debabeche** (Algérie), parlant au nom du Groupe des États d'Afrique, redit que celui-ci pense depuis longtemps que toutes les missions de maintien de la paix doivent bénéficier d'un financement suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leur mandat. L'établissement de la paix et de la sécurité en Côte d'Ivoire fait partie intégrante de la recherche de la stabilité et du développement en Afrique de l'Ouest.

13. Le Groupe des États d'Afrique note que le projet de budget de l'ONUCI pour l'exercice 2008/09 comporte des modifications sur les plans de la structure organisationnelle et des ressources humaines dont le but est de créer un lien avec l'Accord politique de Ouagadougou, notamment la transformation de postes de personnel recruté sur le plan international en postes de personnel recruté sur le plan national. Cette dernière mesure, qui offre une possibilité de renforcer les capacités nationales, devrait être étendue à toutes les autres opérations de maintien de la paix. La reconduction de 40 projets à effet rapide est une bonne chose, car ces projets viennent accroître les retombées de la paix en Côte d'Ivoire.

14. Conformément au mandat que le Conseil de sécurité lui a confié dans sa résolution 1795 (2008), l'ONUCI joue un rôle capital en aidant à faire prévaloir les conditions politiques et de sécurité nécessaires pour

que des élections puissent avoir lieu. Le Groupe des États d'Afrique accueille avec satisfaction les mesures décrites dans le plus récent rapport du Secrétaire général sur l'ONUCI (S/2008/250), visant à identifier les personnes qui remplissent les conditions pour être inscrites sur les listes électorales et à reconstituer les registres d'état civil disparus ou détruits au cours du conflit.

15. Préoccupé par le niveau élevé des taux de vacance de postes prévus à l'ONUCI, et pensant que les taux effectifs pourraient être encore plus élevés, le Groupe des États d'Afrique rappelle que, dans sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus sans retard. Il aimerait savoir ce que le Secrétariat a fait pour pourvoir les postes vacants actuels et futurs.

16. Il est inacceptable que les rapports du Comité consultatif, qu'il s'agisse du financement de l'ONUCI ou d'autres questions tout aussi importantes concernant le maintien de la paix, soient publiés aussi tardivement. Le Groupe des États d'Afrique espère que cela ne se reproduira pas lors de la présentation du prochain budget de l'Opération.

17. **M. Coffi** (Côte d'Ivoire) dit que sa délégation est reconnaissante à l'Organisation de sa volonté de voir appliqué l'Accord politique de Ouagadougou et du soutien qu'elle apporte sans fléchir à cette cause, permettant ainsi de se concentrer sur l'organisation en novembre 2008 d'élections présidentielles libres et transparentes, afin de tourner la page sur la crise qui dure depuis septembre 2002.

18. Les perspectives de l'Accord sont bonnes : l'ONU a abaissé le niveau d'alerte en matière de sécurité, le cantonnement des membres des Forces nouvelles est en cours, les milices sont dispersées, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont revenus et le pays leur rembourse sa dette. Dans le but d'accéder au développement durable, le Gouvernement ivoirien a officiellement demandé au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, en avril 2008, que le cas du pays soit inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Il voit dans les déplacements en Côte d'Ivoire effectués depuis par le Secrétaire général et les représentants du Conseil de sécurité, ainsi que dans la visite prochaine des 130 pays membres du Groupe des 77 et de la Chine dans le cadre de la Conférence de

haut niveau sur la coopération Sud-Sud, des signes que ses objectifs sont largement approuvés.

19. Le Gouvernement ivoirien tient à souligner qu'il a atteint le stade de la transition entre maintien de la paix et consolidation de la paix, et qu'il s'efforce d'éliminer une fois pour toutes les causes du conflit qui a éclaté en septembre 2002. Il espère que la Commission tiendra compte de la nécessité de faire preuve d'esprit de compromis lors de l'examen du financement de l'ONUCI pour 2006/07 et 2008/09. Faisant siennes les recommandations du Comité consultatif, il espère aussi que davantage de postes de personnel recruté sur le plan international seront transformés en postes de personnel recruté sur le plan national, lorsque ce sera possible, afin de créer des capacités locales et de contribuer à la poursuite des idéaux de l'ONU.

20. Enfin, la délégation ivoirienne est d'accord avec celles qui ont déjà soulevé la question troublante de la publication très tardive des documents, notamment en ce qui concerne le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI. Elle aimerait que le Secrétariat explique pourquoi il lui a fallu aussi longtemps pour traduire et distribuer ce rapport dans les six langues officielles, alors que l'original était disponible depuis la fin de la semaine précédente, ce qui rend plus difficiles les travaux de la Cinquième Commission. Elle espère que l'idée d'instituer un programme de travail sur 12 mois pour le Comité consultatif, comme l'a suggéré la Commission, aiderait à éviter que ce genre de situation se reproduise. L'idée devrait d'ailleurs peut-être être appliquée à tous les services du Secrétariat qui font partie de la chaîne de production de la documentation, afin de garantir que les rapports nécessaires à la Commission pour exercer un contrôle effectif soient disponibles en temps voulu.

21. **M. Afifi** (Égypte) dit que le progrès accompli au cours des récentes consultations informelles du week-end ont permis de prendre des décisions sur le financement de toutes les opérations de maintien de la paix dont le projet de budget a été présenté à la Commission, l'unique exception étant la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Les travaux ont butté sur une question artificielle d'importance mineure, certaines délégations maintenant que l'approbation du financement d'une mission aussi grosse que la MONUC devait attendre l'adoption d'une autre résolution qui, contrairement à celles qui

concernent les opérations de maintien de la paix, n'était pas soumise à des contraintes de date. La délégation égyptienne s'inquiète de cette tendance à créer des liens de ce genre, et elle craint qu'on se retrouve dans la même situation pour l'ONUCI.

22. **M. Sena** (Brésil) ne voudrait surtout pas faire obstacle au règlement de la question du financement de l'ONUCI, mais sa délégation partage l'avis de celles qui pensent qu'il est inacceptable de continuer à examiner des rapports qui n'ont pas encore été traduits dans chacune des six langues officielles de l'Organisation. Elle pense aussi que la question du financement de la MONUC devrait être considérée comme prioritaire et réglée avant la fin de la journée, sans être subordonnée à l'adoption d'aucune résolution portant sur un autre sujet. Chaque projet présenté doit être examiné individuellement, cas par cas.

23. **M. Debabeche** (Algérie) dit que d'éterniser le débat sur le financement de la MONUC n'est pas de nature à donner une impression de sérieux, de volonté et de bonne foi. Sa délégation compte sur la Commission pour faire preuve de l'esprit de conciliation voulu, et sur le Bureau pour faire preuve de la force d'entraînement nécessaire, pour qu'une solution soit trouvée.

24. **M. Tawana** (Afrique du Sud) dit que la publication tardive des documents concernant non seulement l'ONUCI mais aussi d'autres opérations de maintien de la paix est un problème persistant. D'autre part, les élections qui approchent en Côte d'Ivoire étant un événement capital, sa délégation est absolument favorable à ce que les ressources nécessaires soient accordées aux activités de maintien de la paix menées dans le pays.

25. En ce qui concerne la MONUC, la délégation sud-africaine regrette que, pour des raisons politiques, la question du financement de cette mission soit restée sans solution à la fin d'intenses négociations de week-end. Estimant que cette question doit être prioritaire et qu'il ne faut pas la lier à des problèmes qui sont sans rapport, elle aimerait savoir s'il est prévu que la Commission la reprenne sans délai.

26. **M. Diab** (Syrie) dit que sa délégation, qui a toujours demandé que tous les rapports soient disponibles dans les six langues officielles de l'Organisation, trouve profondément préoccupant que le rapport du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI ne l'ait été que dans l'une de ces langues.

Elle s'est montrée conciliante dans ce cas, vu le peu de temps dont avait disposé le Comité consultatif.

27. La délégation sud-africaine félicite la Commission d'avoir réussi à trouver un accord sur les projets de résolution concernant un grand nombre d'opérations de maintien de la paix en un week-end, tout en regrettant que le cas du financement de la MONUC reste en suspens parce que, tard dans les négociations et sans qu'on sache pourquoi, certaines délégations n'ont plus voulu accepter de compromis. Vu qu'il reste à la Commission peu de temps mais beaucoup de dossiers à boucler, il faut espérer que les délégations concernées permettront qu'on avance rapidement sur celui de la MONUC.

28. **M<sup>me</sup> Simkić** (Slovénie), prenant la parole au nom de l'Union européenne, dit qu'elle attend avec intérêt de recevoir une explication du fait que des rapports du Comité consultatif ne sont pas publiés dans toutes les langues officielles. Même s'il se peut que, par esprit de conciliation, l'Union européenne consente à ce que d'autres rapports du Comité consultatif soient publiés uniquement dans leur langue originale, elle se permet de demander que la Présidente du Comité lise à haute voix, aux séances y consacrées par la Commission, les recommandations qui y figurent, afin que les membres de celle-ci puissent en entendre l'interprétation dans toutes les autres langues officielles.

29. La Commission a accompli beaucoup de travail au cours de ses récentes réunions du week-end, grâce à l'esprit de coopération et à la volonté d'avancer manifestés par toutes les délégations. Cependant, l'Union européenne a soulevé des questions graves, auxquelles elle attache une grande importance, et elle lance donc un appel pour qu'on continue à être conciliant et à accepter des compromis dans la recherche de solutions à ces questions.

30. **M. Abelian** (Secrétaire de la Commission) dit que le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a été informé du souci que cause chez un certain nombre de délégations le problème des langues, notamment en ce qui concerne la préoccupation exprimée par la Slovénie au nom de l'Union européenne à propos du rapport du Comité consultatif sur le financement de l'ONUCI. Il espère pouvoir donner à la Commission, à sa prochaine séance, une réponse portant non seulement sur le Département mais aussi sur la Commission et son

Bureau, avec la chronologie des faits et l'explication des décisions prises.

*La séance est levée à 11 h 55.*